

TRI DES DÉCHETS PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE : QUELQUES RECOMMANDATIONS

Avec les fêtes de fin d'année, les quantités de déchets d'emballages, de carton et de verre sont augmentées par rapport aux volumes habituels. Afin de recueillir ces déchets, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach met en place des conteneurs multimatériaux aériens en renfort sur les Points d'Apport Volontaire les plus sollicités.

La Communauté de Communes a également réorganisé les vidages en lien avec les prestataires de collecte **afin de disposer de conteneurs vides** pour les fêtes.

Si malgré ces précautions, les conteneurs devaient être saturés, **il est demandé aux habitants de reporter leur dépôt après les fêtes.**

Pour rappel : tout dépôt à côté des conteneurs est considéré comme un dépôt sauvage et est passible d'amendes pouvant s'élever jusqu'à 1500 €.

La Communauté de Communes demande aux habitants de **respecter les consignes de tri** affichées sur les conteneurs et/ou de se référer au guide du tri, également disponible en ligne sur le site internet : <https://www.paysrhinbrisach.fr/dechets-et-environnement/dechets/les-ordures-menageres/>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :

- par téléphone au 03 89 72 56 49,
- par mail contact@paysrhinbrisach.fr
- ou consulter le site internet www.paysrhinbrisach.fr

Contact presse :

Jessica DALSTEIN, chargée de communication
03 89 72 14 99
jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr

